



# PRÉFET DE L' AISNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## *RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS*

**Édition partie 5 du mois de Juillet 2021**

**PRÉFECTURE**

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ**

*Bureau de la réglementation générale et des élections*

- Arrêté préfectoral n° DCL-BRGE-2021/054 relatif à l'attribution du titre de maître-restaurateur à Mme Martine PIERRART AFFLARD, gérante de la SARL HOTEL RESTAURANT LA PAIX à LE NOUVION-EN-THIERACHE

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI,  
DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS**

- Arrêté n° 2021-65 portant fixation de la date de l'élection des représentants au comité technique de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Aisne



**PRÉFET  
DE L' AISNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Arrêté n° DCL – BRGE – 2021 / 054

relatif à l'attribution du titre de maître-restaurateur

**Le Préfet de l'Aisne,**  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**VU** l'article 244 Quater Q du code général des impôts ;

**VU** le décret n° 2007-1359 du 14 septembre 2007 modifié relatif au titre de maître-restaurateur ;

**VU** l'arrêté ministériel du 14 septembre 2007 relatif au cahier des charges du titre de maître-restaurateur ;

**VU** l'arrêté interministériel du 14 septembre 2007 relatif à l'attribution du titre de maître-restaurateur ;

**VU** l'arrêté ministériel du 17 janvier 2008 fixant la liste des organismes certificateurs aptes à réaliser l'audit externe relatif à la délivrance du titre de maître-restaurateur ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2021-30 du 29 juin 2021, donnant délégation de signature, à M. Alain NGOUOTO, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de l'Aisne à M. Jérôme MALET, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de l'Aisne, à Mme Corinne MINOT, sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Quentin, à M. Raphaël CARDET, sous-préfet chargé de mission, sous-préfet à la relance, auprès du préfet de l'Aisne, aux directeurs, chefs de bureau et agents de la préfecture de l'Aisne ;

**VU** le dossier de candidature présenté par Mme Martine PIERRART AFFLARD, gérante de la SARL HOTEL RESTAURANT LA PAIX et exploitante au 37 rue Jean Vimont Vicary à LE NOUVION-EN-THIERACHE (02170) en vue d'obtenir l'attribution du titre de maître-restaurateur ;

**VU** l'avis favorable de l'organisme certificateur chargé de réaliser l'audit externe ;

**Considérant** que Mme Martine PIERRART AFFLARD exploite depuis plus de dix ans un fonds de commerce de restauration assurant un service en salle ;

**Considérant** qu'au vu des conclusions motivées du rapport de l'audit externe chargé de vérifier sa conformité, l'établissement dirigé par Mme Martine PIERRART AFFLARD correspond aux normes d'aménagement et de fonctionnement prévues au cahier des charges ;

**Sur proposition** du secrétaire général de la préfecture ;

## **ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup> :

Le titre de maître-restaurateur est délivré à Madame Martine PIERRART AFFLARD, gérante de la SARL HOTEL RESTAURANT LA PAIX au 37 rue Jean Vimont Vicary à LE NOUVION-EN-THIERACHE (02170).

2, rue Paul Doumer – CS 20656  
02010 LAON Cedex  
Affaire suivie par : Audrey LAFLUTTE  
Tél. : 03 23 21 83 12  
Mél. : pref-bureau-reglementation@aisne.gouv.fr  
Direction de la Citoyenneté et de l'égalité/BRGE

 Préfet de l'Aisne

  @Prefet02



Les jours et heures d'accueil sont consultables sur le site internet des services de l'État dans l'Aisne : [www.aisne.gouv.fr](http://www.aisne.gouv.fr)

Article 2 :

La durée de validité du titre de maître-restaurateur est de quatre ans, à compter de la date du présent arrêté.

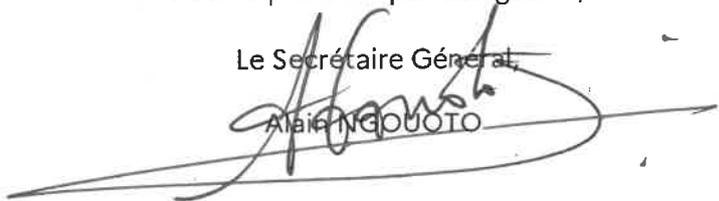
Article 3 :

Le secrétaire général de la préfecture de l'Aisne, la sous-préfète de Vervins sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne, notifié à Madame Martine PIERRART AFFLARD, gérante de la SARL HOTEL RESTAURANT LA PAIX et transmis pour information aux services fiscaux.

À Laon, le **05 JUL. 2021**

Pour le préfet et par délégation,

Le Secrétaire Général,

  
ABIA NGOUOTO



Direction Départementale de l'Emploi,  
du travail et des Solidarités de l'Aisne

**Arrêté n° 2021-65**

**portant fixation de la date de l'élection des représentants au comité technique de la  
direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Aisne**

Le directeur départemental,

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 15 ;

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 notamment l'article 47, relative à la déontologie et aux droits des fonctionnaires modifiant l'article 9 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat modifié par le décret n° 2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu le décret n° 2021-772 du 17 juin 2021 relatif à la mise en place des comités techniques et des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

**Arrête :**

**Article 1**

La date des élections des représentants au comité technique de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Aisne est fixée au **14 décembre 2021**.

## Article 2

Le directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Aisne est chargé de l'application du présent arrêté, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne.

Fait à Laon, le 07/07/2021.

Pour le directeur départemental,

**La Directrice Départementale Adjointe  
de l'Emploi, du Travail et des Solidarités**



**Régine BICEP**